CA du 13 mars 2023

CCAS

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Préambule :

Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration du CCAS est appelé à débattre des orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire. Il permet d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires basées sur des éléments d'analyse prospective.

Le DOB donne aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de l'établissement. S'il n'a aucun caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique l'actant.

La loi **NOTRe**, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du DOB qui doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Étape essentielle de la procédure budgétaire, le ROB participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions des finances du CCAS, préalablement au vote du budget primitif.

Il présente les orientations budgétaires envisagées de l'exercice ainsi que, le cas échéant, la structure et la gestion de la dette éventuelle, ce qui ne concerne pas le CCAS de SEVRAN.

En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses de personnels et de ses effectifs. Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS, et ceci bien que cet état des lieux soit, plusieurs fois par an, restitué en Conseil d'Administration, par les documents-cadres comme la présentation du budget, la présentation du compte administratif, les délibérations modificatives du budget, etc.

La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que les administrateurs souhaitent impulser.

Le présent rapport détaille les réalisations de l'année 2022, les perspectives pour 2023 et le budget 2023 service par service.

Les principales caractéristiques de Sevran [1] :

Sevran est une ville de 51.734 habitants[2] dont le revenu médian est de 16.450 €[3] (en France, le revenu médian est de 1.880 €[4]). Le taux de pauvreté est de 32% (en France le taux de pauvreté est de 7,6%[5]).

[1] ABS Sevran – Cabinet Mazars – Extrait du diagnostic social 2022
[2] En 2019
[3] ABS Sevran – Cabinet Mazars – Extrait du diagnostic social 2022
[4] Source : Observatoire des Inégalités – 06/12/2022
[5] Source : Observatoire des Inégalités – 06/12/2022

Les foyers :

- Une part importante de couples avec enfant(s) et de ménages d'une personne
- Une part majoritaire de famille sans enfant dans la majorité des quartiers

L'emploi :

- Une part importante de personnes sans activité
- Un taux de chômage élevé comparé aux territoires de comparaison, mais variant selon les quartiers perçus
- Une part importante de Sevranais peu ou pas diplômés, mais qui diminue au fil des ans
- Une hétérogénéité entre quartiers constatée sur le statut d'emploi de la population sevranaise

Le logement :

- Une part équilibrée de propriétaires et de locataires et environ 34% de logements sociaux sur la commune
- Une part conséquente des 65 ans et plus locataires de leur résidence principale
- Un parc immobilier dans l'ensemble récent
- Des solutions d'hébergement et de réinsertion stables, et un programme de renouvellement urbain en cours

Pauvreté et précarité :

- Une population fragilisée par un niveau de ressources faible
- Un taux de pauvreté élevé et hétérogène entre les quartiers
- Des prestations sociales représentant une part élevée des revenus disponibles
- Une proportion de publics potentiellement en situation de précarité alimentaire relativement élevée

L'autonomie :

- Des taux d'équipement départementaux pour adultes en situation de handicap dans l'ensemble similaires aux taux régionaux
- Une offre à destination des personnes âgées qui doit être renforcée pour favoriser le maintien à domicile

L'action sociale :

- Un CCAS engagé qui délivre des aides facultatives et qui accueille diverses permanences d'autres partenaires
- Un tissu associatif riche, que ce soit dans le champ de la culture, du sport ou de la solidarité

Mobilité :

- Une grande majorité d'habitants de la ville travaillant à l'extérieur de la commune
- La voiture, moyen de transport privilégié par les habitants pour les déplacements domicile travail

I - LE CCAS

Le CCAS, un acteur clé pour une solidarité de proximité

Le CCAS est un établissement public administratif communal. Il s'agit donc d'une personne morale de droit public, distincte de la Commune, et disposant d'une autonomie juridique. Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration (CA), présidé par le Maire.

Le CCAS regroupe dans les locaux du pôle administratif Paul Langevin, les services suivants :

- La direction du CCAS (et la direction des solidarités)
- Le pôle administratif et financier
- Le service de transport accompagné « Allô Chauffeur »
- Le service d'action sociale et solidaire
- L'épicerie sociale
- Le service d'aides et d'accompagnement à domicile
- Le service de soins infirmiers à domicile

Dans les locaux du pôle emploi insertion et formation :

- Le service programme de réussite éducative (PRE)

La résidence autonomie les Glycines (avenue Salvador Allende)

D'autre part, le service accueil de la ville contribue au pré-accueil du CCAS et assure les missions de premier niveau : information, conseil et orientation des publics.

LES EFFECTIFS :

1. La direction du CCAS :
    - 1 Directeur (1 ETP)
    - 1 Assistante de direction (0,80 ETP)
    - Pôle Missions transversales :
        - 1 Agent de facturation (1 ETP)
        - 1 Psychologue (1 ETP)

2. Les services du CCAS :
    - Le service action sociale et solidaire :
        - 1 responsable de service (1 ETP)
        - Secteur aides sociales légales et facultatives :
            - 5 agents d'accueil sociaux (4,60 ETP)
        - Secteur accompagnement social global :
            - 1 intervenante sociale en commissariat - éducatrice spécialisée (1 ETP)
            - 1 conseillère en économie sociale et familiale – CESF (0,5 ETP)
        - Epicerie sociale :
            - 1 coordinateur (1 ETP)
            - 1 CESF (0,5 ETP)
    - Le service transport accompagné « Allô Chauffeurs » : 2 agents (2 ETP)

- Le service autonomie :
    - 1 responsable de service (1 ETP)
    - Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) :
        - 1 agent administratif (1 ETP)
        - 1 coordinatrice planning (0,80 ETP et à mi-temps thérapeutique)
        - 18 agents aides à domicile (18 ETP)
    - Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) :
        - 2 coordinatrices-infirmières (2 ETP)
        - 7 aides-soignantes (7 ETP)
    - La restauration : le portage de repas à domicile et la restauration au sein de la résidence autonomie les Glycines : 1 agent de restauration (1 ETP)

- Le Programme de réussite éducative :
    - 1 responsable de service (1 ETP)
    - 1 agent d'accueil et administratif (0,80 ETP)
    - 2 Psychologues (0,40 ETP)
    - 3 référents de parcours (3 ETP)
    - 1 référent en remédiation pédagogique (0,5 ETP)
    - 3 animateurs CLAS (0,60 ETP)

3. Le service cohésion et inclusion sociale (service ville) :
    - 1 responsable de service (1 ETP)

- ✓ Nombre de femmes : **52**
- ✓ Nombre d'hommes : **6**

Total : 58

LA SITUATION GEOGRAPHIQUE :

Le CCAS est situé au 2 rue Paul Langevin à Sevran
Il est joignable au pré-accueil au 01.49.36. (51.95) ou (40.44) ou (41.84)

Les services du CCAS sont ouverts au public :

- ✓ Le lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.
- ✓ Le mardi : de 13h à 17h
- ✓ Le samedi : de 8h30 à 12h

2022 : une année de transition avec en fil conducteur, une réorganisation du CCAS

✓ Le 22 décembre 2021, arrivée du nouveau Directeur des solidarités et du CCAS.

Janvier 2022	**<u>Un organigramme clarifié du CCAS</u>** ❖ Le pôle administratif et financier ❖ Le pôle missions transverses ❖ Le service Action Sociale et Solidaires : • Accueil social (aides sociales légales et facultatives) • Accompagnement social des usagers (CESF et Intervenante en commissariat) • L'épicerie sociale ❖ Le service Autonomie : • SAAD • SSIAD • La résidence autonomie Glycines • La restauration (portage de repas et restaurant Les Glycines) ❖ Le service Programme de Réussite Educative ❖ Le service transport accompagné
Septembre 2022	**<u>Service de Soins Infirmiers à Domicile :</u>** L'organisation du SSIAD repose sur 2 secteurs de coordination : ✓ La coordination des parcours de soins avec les autres intervenants médicaux et paramédicaux : kinésithérapeutes, médecins, infirmiers libéraux … ✓ La coordination des interventions des Aides-soignantes en adéquation avec les besoins des usagers. **<u>Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile :</u>** ✓ La création d'un poste de Coordinatrice SAAD permet l'organisation et la gestion des activités d'aide à domicile, la gestion de l'équipe, l'organisation et le bon déroulement des interventions à domicile. ✓ Le poste d'Assistant SAAD permet d'assurer le lien avec les bénéficiaires, de les informer de l'organisation des interventions au quotidien notamment pour les remplacements éventuels. **<u>Service Action Sociale et Solidaire :</u>** ✓ La création d'un poste d'Agent d'accueil social-référent domiciliation permet de mieux aider à l'organisation de l'accueil, de mieux accompagner les personnes déjà domiciliées vers le droit commun en renforçant leurs capacités et leur pouvoir d'agir et leur permettre ainsi d'avoir un domicile stable. ✓ La transformation d'un poste de chargé de mission en poste administratif permet de gérer le suivi des dossiers administratifs et financiers, de saisir et mettre à jour des documents selon les instructions, vérifier des données, etc. … **<u>Le Programme de Réussite Educative :</u>** La création de 3 postes d'animateurs CLAS (transformation de postes de vacataires en contractuels) permettra à ce dispositif d'être au cœur d'un projet cohérent visant à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé autour d'une équipe pluridisciplinaire (psychologue, éducateurs spécialisés, animateurs CLAS …).

Novembre 2022	**Le Programme de Réussite Educative :** ✓ Au regard des difficultés de recrutement rencontrées, le PRE intègre **2 postes de Psychologues** (0,30 ETP) permettant, entre autre, à ces professionnels d'intégrer l'équipe de pilotage afin de siéger au sein des équipes pluridisciplinaire de soutien (EPS) et d'autre part, d'y apporter leur expertise dans la conception et l'accompagnement des parcours individualisés. ✓ Dans le cadre des Cités Éducatives, le PRE intègre **un poste de référente en remédiation pédagogique** (0,50 ETP).

En 2022 :

- Mise en place de la commission permanente qui se réunit tous les mardis à partir de 14h. Elle a pour mission d'étudier les affaires courantes du CCAS, d'étudier les dossiers de demandes d'aides sociales facultatives et les demandes d'accès à l'épicerie sociale
- Des réunions de régulation permettent de mieux préparer la commission permanente (commission sociale et commission d'accès à l'épicerie solidaire)
- Des réunions de coordination des services de la Direction des Solidarités et du CCAS
- La sécurisation du bâtiment Paul Langevin (caméras, alarme et portes d'entrée des personnels)
- Le lancement de l'Analyse des Besoins Sociaux
- La mise en place de la prime SEGUR

Les perspectives 2023 :

- ⇨ La poursuite de l'Analyse des Besoins Sociaux
- ⇨ La mise en œuvre des préconisations et outils liés au Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD)
- ⇨ L'amélioration de l'utilisation du logiciel SONATE (ARPEGE) pour tous les services du CCAS
- ⇨ Le maintien et développement d'actions financées dans le cadre de la politique de la Ville
- ⇨ L'amélioration des outils de communication afin de mieux informer sur les services et actions proposés
- ⇨ La mise en place de permanences du CCAS dans les Maisons de Quartier
- ⇨ Le développement de la GRC dans le cadre de pré-demandes d'aides sociales facultatives
- ⇨ Le développement d'actions permettant l'accès au 3.0 au public en situation de fragilité sociale et/ou financière
- ⇨ Le recrutement d'un directeur-adjoint du CCAS
- ⇨ Guichet intégré Séniors (en lien avec le Département)
- ⇨ Une réflexion sur la création d'une Maison des Solidarités

Propositions de budget de fonctionnement pour 2023 :

	BP 2022	Propositions BP 2023
Recettes	3.969.416,07 €	3.701.230,06 €
Dépenses	3.969.416,07 €	3.701.230,06 €
dont dépenses de personnel	*2.346.436,00 €*	*2.461.874,00 €*

Le budget 2023 est élaboré en tenant compte :

- De l'intégration d'une partie des dépenses du budget annexe de la résidence des Glycines vers le budget principal du CCAS
- D'une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement
- De projets d'investissements en mobiliers de bureau et en mobilier de restauration pour le restaurant des Glycines dont le CCAS est gestionnaire
- De la suppression de la subvention d'équilibre du budget principal du CCAS vers le budget annexe Les Glycines (54.000 € en 2022)
- Du réajustement des dépenses prestation de repas et de portage de repas

La masse salariale tient compte :

- De l'avancée de l'échelon des agents
- Du recrutement d'un profil de travailleur social afin de mieux répondre aux besoins des situations identifiées (PRE). Ce poste pourra être mutualisé avec le service action sociale et solidaire pour l'accompagnement des personnes en difficulté.
- Du transfert de l'enveloppe psychologue initialement prévu sur la ligne Prestation de service sur la chapitre 012 - Dépenses de personnels (PRE)
- De la mise en œuvre de la prime SEGUR octroyées aux agents sur des emplois d'accompagnement socio-éducatifs et médico-sociaux budgétée en année pleine (transformée en Complément de Traitement Indiciaire en janvier 2023)
- La revalorisation du régime indemnitaire (IFSE) pour les agents non concernés en 2022

D'autre part, il est prévu de renforcer le secteur de l'accompagnement social global, au travers d'un recrutement d'un travailleur social (assistante sociale) permettant de soutenir les publics en très grande difficulté et précarité. Il s'agit d'intervenir en amont en prévention des difficultés en mobilisant les aides de droit commun (aides de l'Etat, de la Région ou du Département). Les interventions en aval, sur des situations financières dramatiques ne permettent pas généralement de mobiliser les aides de droit commun. Les institutions-partenaires n'interviennent pas sur des dettes trop importantes.

Le renforcement de l'équipe de travailleurs sociaux permet au CCAS (1 CESF, 1 AS mutualisée avec le PRE) :

- une meilleure maîtrise des dépenses liées aux aides sociales facultatives
- la mise en place de parcours sociaux impliquant les usagers, les partenaires et les institutions
- de développer des actions collectives qui permettent de sortir d'une relation « duo » et d'accompagner les usagers en valorisant leur pouvoir d'agir

Propositions de budget d'investissement pour 2023 :

	BP 2022	**Propositions BP 2023**
Recettes	170.106,26 €	170.000,00 €
Dépenses :	170.106,26 €	170.000,00 €
- Acquisition de logiciels		*20.0000 €*
- Acquisition de véhicules électriques		*100.000 €*
- Matériels informatiques		*15.000 €*
- Mobiliers		*30.000 €*
- Autres immobilisations		*5.000 €*
Autres Dépenses : ***- Subventions investissements BATIGERE (réhabilitation des Glycines)*** ***➔ Département du 93***		160.000,00 € *(2 x 80.000 €)*

A- LE TRANSPORT ACCOMPAGNE « Allô Chauffeurs »

En 2022 :

Nombre de demandes par type de déplacements	Nombre de demandes	%
Médical	610	49 %
Administratif	134	10,8 %
Banque	24	2%
Animation	201	16%
Relation sociale (conjoint, coiffeur, etc.)	52	4%
total déplacement	**1021**	**100 %**
Annulation et refus de transports (hors champ)	220	18%

Faits marquants :

- Intégration d'un second agent dans le service
- Acquisition d'un second véhicule pour répondre aux demandes et aux besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Les 2 véhicules du service sont adaptés au transport de personnes en situation de handicap
- Formation des 2 agents au transport de personnes en situation de handicap

Perspectives 2023 :

- ✓ Etendre les services selon les besoins exprimés des sevranais : courses de proximité (Carrefour, Cora, Netto, Leroy Merlin, Intermarché, Casino), cimetière intercommunal de Tremblay, sorties cinéma en journée, théâtre de la Poudrerie, activités de Sevran Séniors, etc. …

B- LE SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le service action sociale et solidaire a en charge d'étudier les dossiers de demandes d'aides légales ou facultatives. Le service accueil, informe, conseille, oriente, accompagne et suit les usagers en grande difficulté et précarité. Il peut attribuer des aides financières pour les personnes/familles rencontrant des difficultés ponctuelles. Pour les aides facultatives, les situations sont étudiées, au cas par cas, en fonction du reste à vivre, par la commission permanente du CCAS.

Le service s'inscrit dans le dispositif « ***Plan Grand Froid*** » et accompagne les personnes sans domicile stable en les orientant vers des dispositifs d'hébergement temporaires et/ou vers des hôtels d'accueil. Les nuitées d'hôtel peuvent être prises en charge par le CCAS. La mise à disposition d'une salle/gymnase et du matériel de la Ville peut être envisagée. L'ensemble du dispositif est envisagé en partenariat avec une association (par exemple : la Croix Rouge Française).

Une **conseillère numérique**, de la Direction des Systèmes d'Information de la Ville, accompagne les sevranais dans leurs usages des outils numériques au quotidien (démarches administratives en ligne, utilisation de matériel, initiation aux réseaux sociaux …). Une permanence hebdomadaire a lieu tous les jeudis après-midi dans les locaux du CCAS.

L'accompagnement social en commissariat :

- 343 situations dont 251 femmes et 92 hommes.
- 149 entretiens physiques et 194 entretiens téléphoniques.

Les entretiens ont été conduits au sein du Commissariat ou lors d'interventions conjointes avec les services de police ou les structures extérieures (services sociaux, psychologue du CCAS, conseillère conjugale...).

Ces entretiens ont donné lieu à :

- des médiations entre adultes / médiations parents-enfants
- des orientations médicales et accompagnement psychiatrique
- des attestations délivrées ou des rapports sociaux
- des signalements à la CRIP ou l'ASE
- des participations à des réunions partenariales

Les orientations réalisées :

Service social	104
Secteur de la santé	99
Secteur de la Justice	143
Secteur Associatif	61
Service de Police	195
Éducation Nationale	6
Secteur du logement ou de l'hébergement	94
Services municipaux	43
Préfecture	7
Autres	104

Profil des personnes reçues :

- 39,36 % des personnes reçues le sont pour une problématique de violence conjugale.
- 14 % pour des conflits de couple.
- 6,70 % d'entre eux pour des conflits de garde d'enfants.

Répartition des **343 personnes** reçues par problématique :

Violence conjugale	135
Conflit de couple	48
Conflit de garde d'enfant	23
Non-paiement de pension alimentaire	5
Conflit de voisinage	3
Vulnérabilité	17
Harcèlement	8
Violence sexuelle/Viol	5
Litige bailleur et locataire	13
Logement insalubre	4
Conflit	7

Maladie psychologique	10
Difficulté éducative	9
Violence familiale	19
Violence physique	2
Dérive sectaire	1
Addiction	1
Litige avec l'administration	20
Parcours migratoire	3
Harcèlement scolaire	1
Abus de faiblesse	5
Cyber-harcèlement	1
Sans domicile Fixe	1

Perspectives 2023 :

- Maintien du partenariat avec le commissariat de police de Sevran afin de favoriser les prises en charge des personnes en grande difficulté
- Déploiement et développement du dispositif dans le cadre du Conseil Local de Sécurité Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) et du Contrat Local Santé mentale

L'accompagnement social global :

En 2022 :

Cet accompagnement est assuré par la Conseillère en économie sociale et familiale a intégré l'équipe du service action sociale et solidaire le 1er septembre 2022. Dès sa prise de poste, Elle a mis en place des accompagnements individualisés et personnalisés dans les domaines de la vie quotidienne : consommation/achat, habitat, insertion professionnelle, alimentation et la santé (en tenant compte des problématiques rencontrées par les usagers).

Les accompagnements/suivis au sein de la résidence des Glycines : 6 résidents

- Nombre de femmes : 2
- Nombres d'hommes : 4

Les accompagnements/suivis au CCAS : 23 usagers

- Nombre de femmes : 13
- Nombre d'hommes : 10

Nombre de rendez-vous physiques et/ou téléphoniques : 30 rendez-vous

- 6 demandes volontaires
- 24 suivis par contacts téléphoniques

Objet des accompagnements :

- Suivi budgétaire
- Demandes pour un accès à l'épicerie sociale

Perspectives 2023 :

- Favoriser les orientations des personnes en difficulté vers l'épicerie sociale afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires de l'épicerie sociale
- Développer le partenariat social avec les partenaires extérieurs et plus particulièrement avec la Circonscription de service social du département pour que les travailleurs sociaux puissent mieux informer et orienter les personnes en difficulté

Les aides sociales facultatives :

- ✓ Aides pour faciliter l'accès aux soins et à la santé
- ✓ Aides pour faciliter l'accès à la Culture, aux Sports, aux Loisirs et vacances pour les familles et enfants suivis et accompagnés par les travailleurs sociaux ou par le PRE
- ✓ Aides pour faciliter l'hébergement d'urgence (frais de nuits d'hôtel par exemple)
- ✓ Aides pour faciliter les démarches administratives
- ✓ Aides pour faciliter l'accès aux transports et favoriser la mobilité
- ✓ Aides pour faciliter l'accès à l'emploi (achat d'équipements ou vêtements professionnels par exemple)
- ✓ Aides pour faciliter l'aménagement de l'habitat pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite
- ✓ Aides funéraires (frais d'obsèques, achat de plaques funéraires par exemple)
- ✓ Aides pour faciliter l'accès au logement et aides pour le maintien dans le logement dans le cadre de la prévention des risques d'expulsion locative (aides aux loyers par exemple)
- ✓ Aides aux frais ou charges de la vie courante liés au foyer (acquisition d'équipements de 1ère nécessité par exemple)
- ✓ Aides aux étudiants en difficulté
- ✓ Aides financières en prévention ou en résorption des difficultés financières ou de l'endettement qui pourraient se présenter (exemple : aides aux loyers) conditionnées à un accompagnement d'un travailleur social du CCAS (CESF par exemple)

(Aides inscrites dans le règlement intérieur des aides sociales facultatives en vigueur)

En 2022 :

Les aides sociales facultatives accordées :

Type d'aides sociales facultatives	Code	Budget annuel CD93	Budget annuel CCAS	Nombre d'aides accordées	Montants accordés par la Commission Permanente	Montants versés	Solde à disposition CD93	Solde à disposition CCAS
Chèque Alimentaire	CAP		40 000,00 €	284	16 925,00 €	16 725,00 €		**23 275,00 €**
Secours d'urgence	SU		68 000,00 €	122	6 580,00 €	6 580,00 €		**61 420,00 €**
Aide Energie (Electricité et Gaz)	FSE / FSG	44 794,00 €		122	33 695,00 €	33 695,00 €	**11 099,00 €**	
Aide Eau	FSO	20 210,00 €		30	9 698,00 €	9 698,00 €	**10 512,00 €**	
Aide financière logement (aides aux loyers)			40 000,00 €	86	35 747,00 €			**4 523,00 €**
Frais d'hébergement (nuitées d'hôtel)	FSH		27 000,00 €		2 726,00 €			**24 274,00 €**
Aides funéraires (frais d'obsèques)			20 000,00 €	12	13 658,00 €			**6 342,00 €**
Aides financières aux transports			5 000,00 €	1	210,00 €			**4 790,00 €**
TOTAL		**65 004,00 €**	**200 000,00 €**	**657**	**119 239,00 €**	**66 698,00 €**	**21 611,00 €**	**124 624,00 €**

Les **secours d'urgence** concernent des aides financières directes attribuées aux bénéficiaires sous forme de bons de secours permettant de retirer des espèces auprès de la Trésorerie municipale de Sevran.

Perspectives 2023 :

- Structuration du réseau des acteurs pour mieux répondre aux aides d'urgence (alimentaire, hébergement, médicale, etc.)
- Maitriser de façon optimum les enveloppes budgétaires des aides sociales facultatives
- Création de permanences dans les Maisons de Quartier – améliorer le « ***aller vers …*** »
- Améliorer la communication auprès de la population / lutter contre le non-recours (sur tous les outils de communication de la ville)
- Mise en place d'un partenariat avec l'association Tantine's food pour l'aide alimentaire
- Renforcer le partenariat avec les travailleurs sociaux du service social du Département par la mise en place de réunions de synthèses sur des situations complexes

L'épicerie sociale :

En 2022 :
L'épicerie solidaire a [re]démarré son activité en mai 2022 et est en cours de structuration et de mise en œuvre de partenariats avec :

- L'association d'insertion REVIVRE (91)
- Le centre commercial CARREFOUR (approvisionnement, organisation des collectes et ramasses)
- 190 passages à l'épicerie Solidaire.
- Le montant net des paniers s'élève à 815,55 € (entre le 04/11 et le 31/12/2022)

Les aides alimentaires accordées en 2022 :

- 25 foyers ont bénéficié de l'épicerie sociale
- 84 familles bénéficiaires de colis alimentaires d'urgence
- 112 colis d'urgences remis par les agents du Service Action Sociale aux familles en grande précarité.
- 480 chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP) ont été attribués à 154 familles pour des achats alimentaires, pour un montant total de 5.600
- 8 familles ont été orientées vers l'association ***Humanity Developpement*** pour des accompagnements personnalisés et pour des remises de colis alimentaires. Ce dispositif s'adresse à des familles ou personnes ne pouvant pas bénéficier d'aides de droit commun. Les accompagnements s'articulent autour d'un parcours social sur une durée pouvant aller jusqu'à un an. Dans ce contexte, un colis par mois est accordé au bénéficiaire.

Détail des bénéficiaires de l'épicerie sociale (incluant les bénéficiaires des colis d'urgence) :

File active :

Nb de foyers inscrits actifs : 110
Nb d'individus inscrits actifs : 298
Nb de personnes aidées : 935

Ventilation des bénéficiaires par âge :

entre 0 - 3 ans : 27
entre 4 - 14 ans : 89
entre 15 - 25 ans : 40
entre 26 - 59 ans : 117
60 ans et plus : 25

Ventilation des bénéficiaires par sexe :

homme : 135
femme : 163

Ventilation par type de foyer :

Nombre total de familles : 110
couples avec enfants : 21
couples sans enfant : 3
personnes seules avec enfants : 35
personnes seules sans enfant : 51

Ventilation des bénéficiaires par RAV individuel journalier :

inférieur à 3€ : 101
entre 3€ et 4,99€ : 4
entre 5€ et 7,99€ : 2
entre 8€ et 9,99€ : 1
supérieur à 10€ : 2

Perspectives 2023 :

- ⇨ Accroissement de l'activité de l'épicerie sociale (objectif de 30 familles) et sa pérennité
- ⇨ Obtention d'un contrat aidé (poste adulte-relais) pour aider le coordinateur de l'épicerie
- ⇨ Développement des partenariats avec d'autres sources d'approvisionnement (collectes/ramasses)
- ⇨ Mobilisation d'une équipe de bénévoles pour contribuer au fonctionnement de l'épicerie sur des actions précises (organisation des collectes et ramasses, animation d'ateliers pour les bénéficiaires, gestion des stocks et du rayonnage, etc. …)
- ⇨ Partenariat avec Lycée Blaise Cendrars de Sevran (avec l'association Lions Club), pour les différentes sessions de collecte au centre commercial BeauSevran et CARREFOUR
- ⇨ Elargissement des bénéficiaires aux étudiants en difficulté et en précarité
- ⇨ Développement du réseau d'approvisionnement :
  - *Avec réseau national des épiceries sociales et solidaires : chantier d'insertion Les Potagers de Marianne (Plateforme de Rungis) …*
  - *Avec le partenariat de la Banque Alimentaire de Paris et d'Ile-de-France (BAPIF)*
  - *Avec les Jardins Bio d'Aurore de Sevran*
  - *Avec les commerçants de la ville*
  - *Au travers des collectes et des ramasses auprès de CARREFOUR en particulier*

C- LE SERVICE AUTONOMIE

Le service coordonne les interventions médicosociales et sanitaires à domicile ou au sein de la résidence autonomie Les Glycines. Le service évalue la situation des personnes en difficultés (personnes âgées et/ou en situation de handicap), lors de visite à domicile notamment, propose et met en place un plan d'aide humaine. Le service pilote également le « ***plan canicule*** » et déploie des actions visant à apporter toute information utile aux personnes vulnérables les plus isolées.

Perspectives 2023 pour le service :

- Propositions d'actions vers les aidants et les séniors dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie : création d'un service, d'une plateforme et/ou d'un espace d'information, de conseil et de soutien aux aidants dans le cadre du guichet intégré des Séniors et des aidants du Département
- Changement du nom du service autonomie en « service vie et maintien à domicile » pour ne pas créer de confusion avec le service autonomie à domicile issue de la fusion du SAAD et du SSIAD

Le SAAD :

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS intervient en qualité de prestataire, pour favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible et en prévention d'une éventuelle institutionnalisation, des personnes âgées/handicapées.

Les actes de la vie courante :

- ✓ Aides à la toilette
- ✓ Entretien du cadre de vie (ménage et repassage)
- ✓ Préparation des repas
- ✓ Courses de proximité
- ✓ Accompagnements à des loisirs et sorties

En 2022 :

- Nombres de bénéficiaires : 133
  - 131 personnes âgées
  - 2 personnes en situation de handicap
- Nombres d'heures de prestations réalisées à domicile : **20.143 heures**
- Nombres des aides à domicile : 18

Perspectives 2023 :

- 26.000 heures
- Développer le nombre de bénéficiaires dont le nombre de bénéficiaires en situation de handicap
- Améliorer la communication
- Formation et qualification des intervenantes à domicile (ratio de 70% de diplômées contre 33% en 2022)
- Amélioration continue du service proposé (mise en place d'une démarche Qualité)
- Création du service autonomie à domicile à la demande de l'ARS et du CD93 (fusion du SAAD et du SSIAD)
- Mise en place de l'annualisation du temps de travail pour les aides à domiciles -> réorganisation du temps de travail

Proposition de budget 2023

	BP 2022	Propositions BP 2023
Recettes de fonctionnement	782.359,84 €	816.900,00 €
Dépenses de fonctionnement	782.359,84 €	816.900,00 €
dont dépenses de personnel	*739.509,84 €*	*775.000,00 €*

Le SSIAD :

Le service de soins infirmiers à domicile du CCAS intervient à domicile pour dispenser des soins aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Il contribue à accompagner les personnes à leur domicile. Le SSIAD est totalement financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) au travers d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Il articule ses interventions avec les professionnels libéraux du soin et les hôpitaux locaux.

En 2022 :

- Nombre de patients (entrées/s) : 50
- Nombre de patients présents ce jour (file active) : 30
- Nombre d'interventions réalisées : 6.090
- Nombre d'Aides-soignantes : 7 (8 si l'objectif de 32 patients est atteint)
- Nombre d'infirmières : 2
- Nombre de vacations pour remplacer sur des périodes de vacances : 2

Perspectives 2023 :

- Recrutement d'un 8ème agent (aide-soignant) afin de pourvoir proposer plus de passages au domicile des patients et développer le nombre de places au sein du SSIAD
- Amélioration continue du service proposé (mise en place d'une démarche Qualité)
- Améliorer la communication auprès des partenaires extérieurs : médecins de ville, CHI R. Ballanger, Hôpital R. Muret, CMS, Infirmiers libéraux, etc. …)

La résidence autonomie les Glycines :

La résidence autonomie propose des logements individualisés et privatifs pour des personnes âgées de plus de 60 ans et retraitées et autonomes. La résidence a des F1 et des F2.

La résidence propose des services : salon de coiffure, restaurant/portage de repas, bibliothèque, salon, espace de jeux, salle de billard, buanderie, des animations diverses, des activités autour de la prévention de la perte d'autonomie, des événements festifs à thème, un accueil administratif, un patio extérieur de détente, etc…

Il s'agit d'un établissement médicosocial autorisé et tarifé par le Département. Il est éligible à l'aide sociale.

Les résidents, en fonction de leurs besoins et de leur situation, peuvent bénéficier des services du SAAD et du SAAD du CCAS.

En 2022 :

- 61 résidents au 21/11/2022
- 14 logements vacants (en prévision des travaux de réhabilitation de la résidence)
- Une Convention quadripartite de gestion partagée de la résidence autonomie

Les animations en 2022 :

- ✓ 1 atelier jeux mémoires : 10 personnes
- ✓ 1 atelier crêpes : 23 personnes
- ✓ 1 atelier jeux autour des sens : 16 personnes
- ✓ 1 activité confection pour la saint Valentin : 8 personnes
- ✓ 1 activité jeux des mimes : 16 personnes
- ✓ 1 événement convivial – le bal de la saint Valentin : 28 personnes
- ✓ 2 séances de cinéma (avec SEVRAN Séniors) : 35 personnes au total
- ✓ 1 atelier - parcours ludique : 14 personnes
- ✓ 1 atelier créatif – travaux manuels : 14 personnes
- ✓ 1 atelier peinture : 8 personnes
- ✓ 1 atelier sophrologie : 11 personnes
- ✓ 1 atelier pâtisserie : 8 personnes
- ✓ 1 loto (avec Sevran Séniors) dans le patio de la résidence : 48 personnes
- ✓ 1 sortie cueillette à Compans (77) : 7 personnes
- ✓ 1 animation autour des anniversaires des résidents : 26 personnes
- ✓ 1 animation dans le cadre de la semaine bleue, avec des participants des Maisons de quartier : la mini-ferme de Tiligolo (dans le patio de la résidence) : 30 personnes
- ✓ 1 Atelier dans le cadre du PRIF - 6 sessions : 10 personnes au total
- ✓ 1 activité Karaoké : 9 personnes
- ✓ 1 pièce de théâtre sur le thème du quartier inclusif en partenariat avec Vilogia (lien avec le tiers-lieu Mazaryk) : 32 personnes
- ✓ 1 bal à l'occasion d'halloween : 12 personnes

En décembre 2022 :

- ✓ 1 repas de noël (le 15/12/2022)
- ✓ 1 après-midi loterie en partenariat avec l'association des locataires Vilogia Mazaryk
- ✓ Le passage du père-noël pour la distribution des chocolats aux résidents

Perspective 2023 :

- Mise en œuvre de la convention quadripartite de gestion partagée.
- Développement des partenariats dans le cadre des parcours d'hébergement des résidents (liens avec des EHPAD) et en fonction de leurs projets de vie.
- Développement des partenariats avec SEVRAN Séniors dans le cadre d'activités/animations autour de la prévention de la perte d'autonomie.

La Restauration :

L'objectif du portage de repas est de maintenir les personnes âgées ou handicapées à leur domicile. Les livreurs assurent une véritable veille sociale. Leurs interventions permettent d'identifier les éventuels changements. Ils nous alertent lorsqu'ils sont face à une situation anormale. Le restaurant des Glycines est un lieu de socialisation et de convivialité qui participe au maintien à domicile des personnes âgées.

En 2022 :

- Pour le portage des repas : 77 personnes âgées pour 16.961 repas livrés à domicile
- Pour le restaurant Les glycines : 15 personnes en moyenne pour 2.525 repas servis

Perspectives 2023 :

- Développer le portage de repas à domicile (nombre de repas livrés et nombre de bénéficiaires)
- Améliorer la communication auprès des sevranais
- Amélioration continue du service proposé (mise en place d'une démarche Qualité)
- Participation active à la Commission MENUS avec le prestataire de la restauration (DUPONT Restauration)
- Développement du restaurant Les Glycines, ouverture vers l'extérieur (objectif de 50 couverts/jour)
- Etude de faisabilité pour l'installation d'un cuisinier sur site en partenariat avec le prestataire de la restauration

La téléassistance :

La téléassistance est mise en place par la société VITARIS. Elle est financée pour partie par le Département du 93. Ce dispositif est proposé aux personnes fragiles et/ou isolées pour renforcer leur sécurité à leur domicile.

La téléassistance consiste à mettre à la disposition des bénéficiaires un matériel leur permettant d'être connectés 24h/24 et 7 jours/7 à une centrale de veille qui réceptionne leurs appels (centrale VITARIS).
Les personnes (ou famille) ont la possibilité de se rendre au CCAS pour effectuer une demande de prestation. Les intervenantes à domicile peuvent également accompagner à domicile, les bénéficiaires du SAAD ou du SSIAD pour bénéficier de cette prestation. **Toutes les demandes transitent par le CCAS** (service action sociale et solidaire) avant transmission au Département et au prestataire.

En 2022 :

- Nombre de bénéficiaires en file-active : 260
  - dont 47 hommes seuls
  - dont 213 femmes seules

- Nombre de nouvelles demandes : 13

- Bénéficiaires nés :
  - entre 1990 et 1965 : 5
  - entre 1966 et 1948 : 7
  - entre 1949 et 1935 : 127
  - entre 1936 et 1921 : 139

- Nombre de bénéficiaires de la résidence des Glycines : 9

Perspectives 2023 :

- Développer la communication sur le dispositif afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires
- Proposer le dispositif aux résidents des Glycines en lien avec le gestionnaire de la résidence AMLI

D- LA REUSSITE EDUCATIVE

Le dispositif Programme de réussite éducative (PRE) vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé, individualisé ou en collectif, à travers **d'un parcours de réussite éducative**.

Le premier enjeu consiste à recueillir la pleine adhésion des familles afin de faire bénéficier leur enfant de ce dispositif. Il importe, en effet, que la famille se mobilise pour accompagner son enfant dans ce projet.

Le deuxième enjeu est de s'appuyer sur le droit commun existant et de le mobiliser. La bonne marche de ce dispositif nécessite de travailler étroitement en réseau avec les acteurs présents sur le territoire : enseignants, responsables d'établissements scolaires (directeurs d'école, principaux de collèges, proviseurs de lycée), assistantes sociales, médecin scolaire, dispositifs d'aides aux enfants en difficulté scolaire tel que le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), etc.

<u>En 2022 :</u>

- 143 enfants et jeunes ont été suivis (139 en 2021) :
    - 68 % sont scolarisés sur le 1er degré
    - 32 % sont scolarisés sur le 2nd degré
    - 40 % sont des filles
    - 60 % sont des garçons
    - 69 % sont issus des QPV :
        - 48 % quartier des Beaudottes
        - 15 % quartier Rougemont
        - 10 % quartier Pont-Blanc-Monceleux
    - 15 % sont issus du centre-ville, 10 % du quartier-sud et 5 % Primevères

Ces enfants et jeunes ont bénéficié d'un suivi individualisé et personnalisé par l'équipe du PRE. En fonction de leurs difficultés, ils ont bénéficié d'actions telles que :

- Les ateliers d'**Art-Thérapie** : 22 enfants scolarisés sur le 1er degré et 10 jeunes sur le second degré en ont bénéficié, à savoir 1 semaine pendant les vacances scolaires suivis de 5 mercredis par session
- L'**équithérapie** : 34 enfants et 6 jeunes
    - 1 semaine pendant les vacances scolaires suivis de 5 mercredis par session
    - 2 stages d'une semaine sur la période d'été
- 2 « ***café des parents*** » avec une dizaine (en moyenne) de parents présents à chaque séance
- Une dizaine d'enfants ont investi l'**espace de parole** avec la psychologue jusqu'en juin
- Une dizaine d'enfants ont bénéficié d'une **aide financière** sur le volet paramédical
- Une quinzaine d'enfants et jeunes profitent des **ateliers CLAS** au sein des Maisons de quartier
- Une vingtaine de familles ont bénéficié de 3 **sorties familles** (musée de la magie, spectacle de magie sur Paris, l'aquarium de Paris et la cité des enfants à la Villette)

Les signes de fragilités identifiées lors des EPS sont essentiellement au niveau :

- de la parentalité (20%)
- de l'accès aux loisirs, séjour, culturel (22%)
- des difficultés scolaires et d'apprentissages (18%)
- de l'accès à la santé, en particulier le paramédical (9%)
- de l'estime de soi (7%)

Du côté des financements du dispositif :

Une hausse du budget de **27.820 €** est à relever, soit une augmentation de 9% entre 2020 et 2022, générée par le développement d'actions socio-psycho éducatives sur les questions de bien-être, estime de soi et santé mentale, répartie comme suit :

- Pour la part Etat, une augmentation de 13.080 €
- Pour la part CCAS, une hausse de 14.740 €
- Un effort est à souligner de la part ville qui passe de 27% à 30% pouvant justifier la prise en charge des situations hors QPV et REP.

En 2023 :

- Un co-financement CCAS et Cité Educative abondera le budget PRE pour la mise en place des ateliers à remédiation pédagogique avec le recrutement d'un référent pédagogique.
- La revalorisation du point d'indice et du régime indemnitaire, la prime SEGUR/CTI.
- Le développement d'actions éducatives

Perspectives 2023 :

- Développer l'accompagnement sur le volet du soutien à la parentalité en portant à connaissance des parents les ressources locales contribuant à l'amélioration de leur vie quotidienne (MDQ, événements sur la santé, la citoyenneté, l'accès aux droits, l'accès aux soins médicaux et psychiques, l'accès à la culture, aux loisirs...)
- Renforcer les actions de bien-être et estime de soi (art-thérapie, équithérapie, espace de parole)
- Renforcer le lien avec le service action sociale et solidaire (aides sociales facultatives) afin de faciliter l'accès aux activités de loisirs, culturelles et sportives, en particulier pour les familles n'accédant pas au droit commun
- Formations et qualifications des 2 référents de parcours non-diplômés (développement d'un parcours professionnalisant par la VAE complété par des formations thématiques)

ANNEXE - GLOSSAIRE DU SOCIAL ET MEDICOSOCIAL

Établissements et services pour personnes en situation de handicap :

- CAMSP : Centre d'action médico-sociale précoce
- CMPP : Centre médico-psychologique précoce
- ESAT : Etablissement ou service d'aide par le travail
- FAM : Foyer d'accueil médicalisé
- IME/EME : Institut / établissement médico-éducatif
- ITEP : Institut thérapeutique éducatif et pédagogique
- MAS : Maison d'accueil spécialisé
- SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social des adultes handicapés
- SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale
- SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Établissements et services pour personnes âgées :

- EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- SAAD : Service d'aide et d'accompagnement à domicile
- SPASAD : Services polyvalents d'aide et de soins à domicile
- SSIAD : Services de soins infirmiers à domicile
- USLD : Unité de soins de longue durée

Établissements et services de la protection de l'enfance :

- AED : Action éducative à domicile
- AEMO : Action éducative en milieu ouvert
- CER : Centre éducatif renforcé
- EAME : Etablissement d'accueil mère-enfant
- EPE(I) : Etablissement de placement éducatif et d'insertion
- EPM : Etablissement pénitentiaire pour mineurs
- LVA : Lieu de vie et d'accueil
- MECS : Maison d'enfants à caractère social
- MJAGBF : Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial
- QM : Quartier des mineurs (au sein d'un établissement pénitentiaire)
- SE-EPM : Service éducatif de l'EPM
- SIE : Service d'investigation éducatif
- STEMO(I) : Service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion

Établissements et services du secteur de l'insertion :

- CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- CHU : Centre d'hébergement d'urgence
- CHUS : Centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation
- FTM : Foyer de travailleurs migrants
- RHVS : Résidence hôtelière à vocation sociale
- SIAO : Service intégré de l'accueil et de l'orientation

Établissements et services du secteur des personnes ayant des difficultés spécifiques et de l'addictologie :

- ACT : Appartement de coordination thérapeutique
- CAARUD : Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques
- CSAPA : Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie
- LAM : Lits d'accueil médicalisés
- LHSS : Lits halte soins-santé

Établissements et services du secteur sanitaire :

- APHP : Assistance publique - Hôpitaux de Paris
- CH(U) : Centre hospitalier (universitaire)
- ESPIC : Etablissement de santé privé d'intérêt collectif
- HAD : Hospitalisation à domicile
- HDJ : Hôpital de jour
- MCO : Médecine - chirurgie - obstétrique
- SSR : Soins de suite et de réadaptation

Autres sigles (aides, institutions …) :

- AAH : Allocation aux adultes handicapés
- AEEH : Aide à l'éducation des enfants handicapés
- AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
- ANAP : Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux
- ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament
- APA : Allocation personnalisée à l'autonomie
- ARS : Agence régionale de santé
- ASE : Aide sociale à l'enfance
- ASIP Santé : Agence des systèmes d'information partagés de santé
- ATIH : Agence technique de l'information sur l'hospitalisation
- CAF : Caisse d'allocations familiales
- CCAS : Centre communal d'action sociale
- CHRL : Comité régional de l'hébergement et du logement
- CNAMTS : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
- CNAV : Caisse nationale d'assurance vieillesse
- CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
- CRIP : Cellule de recueil des informations préoccupantes
- CTI : Complément de traitement indiciaire
- DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale
- DDCSPP : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- DDETS : Direction départemental de l'emploi, du travail et des solidarités
- DGCS : Direction générale de la cohésion sociale
- DIRECCTE : Direction régionale de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DRIHL : Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et le logement
- DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- EPS : Equipe pluridisciplinaire de soutien

- HAS : Haute Autorité de santé
- IRTS : Institut régional du travail social
- LFSS : Loi de financement de la sécurité sociale
- MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
- MNA : Mineurs non accompagnés
- ODPE : Observatoire départemental de la protection de l'enfance
- OETH : Obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- ONPE : Observatoire national de la protection de l'enfance
- PCH : Prestation de compensation du handicap
- PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse
- PMI : Protection maternelle et infantile
- PMND : Plan maladies neurodégénératives
- QPV : Quartier politique de la ville
- RAPT : Réponse accompagnée pour tous
- REP : Réseau d'éducation prioritaire
- SMJPM : Service de mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- SNAPED : Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger
- TND : Troubles du neuro-développement
- TSA : Troubles du spectre de l'autisme
- UDAF : Union départementale des associations familiales
- UNAF : Union nationale des associations familiales